Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

MULTICULTURALISM: WHAT IS IT *REALLY* ABOUT?

Canada

92-01292/

Printed on paper containing
recovered waste.

This document has been edited for
plain language.

It is also available in alternate media
format.

Cat. no. Ci96-63/1991
ISBN 0-662-58589-5
© Minister of Supply and Services Canada

INTRODUCTION

The term multiculturalism is very much in the news these days — especially as Canadians from coast to coast have been talking about unity and the country's future. Canadians are discovering that multiculturalism is a fundamental characteristic of their country and one that they deeply value.

This is what they told the Citizens' Forum on Canada's Future. And this is what public opinion surveys have found in recent years.

An Angus Reid national survey in July 1991 found that:

- ***77 per cent of Canadians feel that multiculturalism policy will enrich Canada's culture;***
- ***63 per cent think that multiculturalism policy will help unite Canada; and***
- ***61 per cent say that multiculturalism policy will promote foreign trade and relations with other countries.***

How do average Canadians feel? As one Canadian from British Columbia told the Citizens' Forum: "My hope for the future of Canada is for... a country where people feel comfortable with one another, are tolerant and understanding with one another, and where each person recognizes they have the same opportunities, responsibilities, and privileges."

But Canadians also worry that if people emphasize their origins, they won't mix with other Canadians, develop

values common to all Canadians, or build a strong Canadian identity.

As one student in Ottawa told the forum: "We put bars up and we say this is a culture, and that is a culture. Do we think that because we put up barriers we are different from people on the other side?"

Canadians are also concerned about racism; visible minorities aren't being treated fairly in the working world, and racial tension has fuelled incidents in such cities as Toronto, Montréal and Halifax. A July 1991 Angus Reid national survey, for example, found that 66 per cent of Canadians feel that discrimination against non-whites is a problem in Canada.

Such concerns are natural in a country with multicultural roots — and that today has citizens from more than 100 ethnic groups. It's good to know that most Canadians see this diversity as a strength for Canada — and for themselves.

Canadian unity is important and worth preserving. We can show the rest of the world and ourselves, that people with many languages and cultures can live in harmony.

Many Participants, The Citizens' Forum on Canada's Future

Historic Reality

Canada has been multicultural from the beginning. When European settlers first set foot on North America, they found several Aboriginal groups with diverse, rich cultures, who spoke many languages. And the settlers brought their own cultures. Most came from the United Kingdom and France, but they also included Germans, Chinese, Ukrainians, and others. Blacks have been here for more than 400 years. These settlers — and all who have come since — have shared in building this country.

... people who have come to this country from an ever-widening area of the world have met the challenges of its geography and its society. They have neither conformed entirely to an established pattern nor fused, as nineteenth- and early twentieth-century writers were fond of forecasting, into wholly new models. They have begun to have much in common, in spite of differences of background and region, but they have also kept a sense of distinctiveness, the basis of which has altered with the years. In doing so, they have become Canadian.

From Jean R. Burnet and Howard Palmer, authors of *"Coming Canadians" An Introduction to a History of Canada's Peoples*

But building any nation is difficult, and Canada is no exception. Aboriginal people, European settlers who were not British or French, and non-European Canadians learned that they did not have all the rights that other Canadians took for granted.

Canada, however, has been gradually extending the same rights and responsibilities to all of its citizens. Although this process is often slow and faces tough obstacles, progress has been steady, and still continues.

Gradual Change

Canadians who are of British or French ancestry now make up a smaller part of our population. More and more, people from other lands have made this country their new home.

In the 1986 census, 37 per cent of Canadians said that they had origins other than British or French. This percentage is likely to rise given Canada's low birth rate and the number of immigrants who come to Canada each year.

As Canada's makeup changed, Canadian governments took steps to adjust to it.

In 1942, for example, the government organized a Citizenship Branch to "create among Canadians of French and British origin a better understanding of Canadians of recent European origin, and to foster among the new Canadians a wider knowledge and appreciation of the best traditions of Canadian life."

Five years later, the *Canadian Citizenship Act* gave Canadians their own citizenship for the first time. It also gave all Canadians equal status with respect to rights and responsibilities of citizenship.

In 1960, the *Canadian Bill of Rights* legally guaranteed fundamental rights to all Canadians, regardless of national origin, colour, religion, or sex.

As a member of the United Nations, Canada also signed international agreements that sought to give all citizens of the world equal rights and respect for their different cultures. These included civil, political, economic, social, and cultural rights. The agreements also sought to eliminate discrimination and racism.

Significant Steps

Canada continued to evolve and the government continued to respond.

A big step was the *Official Languages Act* of 1969. The act gave the English and French languages equal status as the official languages of Canada, and required the government to provide services in both.

The federal government's first multiculturalism policy was announced two years later. All political parties supported it. Its aims: to help minority groups preserve and share their language and culture, and to remove the cultural barriers that they faced.

In 1982, the new Canadian Constitution set out the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, guaranteeing equal rights that respect the multicultural heritage of Canadians.

Parliament unanimously adopted the *Canadian Multiculturalism Act* in 1988. Addressed to all Canadians, the new policy is based on the idea that everyone, including the government, is responsible for changes in our society. This includes the elimination of racism and discrimination. Programs to bring about these kinds of changes are designed to reach individuals, groups, and institutions in Canada.

The Government of Canada recognizes the diversity of Canadians... as a fundamental characteristic of Canadian society and is committed to a policy of multiculturalism designed to preserve and enhance the multicultural heritage of Canadians while working to achieve the equality of all Canadians in the economic, cultural and political life of Canada.
Canadian Multiculturalism Act (1988)

A New Department

The federal Department of Multiculturalism and Citizenship was created in 1991. It brings together citizenship and multiculturalism — citizenship, because Canadians are united by shared values and attachment to Canada; and multiculturalism, because Canadians have diverse cultural backgrounds and origins.

COMMON QUESTIONS

As Canadians think about their future and look for ways to unify the country, they are asking many questions. The pages that follow seek to answer some of the questions Canadians are asking about multiculturalism and the Department of Multiculturalism and Citizenship.

1. How does multiculturalism benefit Canadian society?
2. Why do we have a Department of Multiculturalism and Citizenship?
3. Why does Canada have a multiculturalism policy and what does the policy do?
4. How much is spent on multiculturalism and what is it for?
5. Why does the government subsidize song and dance?
6. Why does the government pay for programs that teach languages other than English or French?
7. How do we make sure that immigrants mix in and become Canadians?
8. Does multiculturalism apply only to newcomers?
9. Does multiculturalism include Canada's Native Peoples?
10. Is multiculturalism consistent with official languages?
11. What is being done to fight racism?
12. Are Canadian symbols and traditions being eroded by multiculturalism?
13. Why can't we all just be Canadian?
14. What kinds of programs does the Department of Multiculturalism and Citizenship fund and who can apply?

COMMON QUESTIONS

HOW DOES MULTICULTURALISM BENEFIT CANADIAN SOCIETY?

- Canada's multiculturalism policy helps us make the most of our diversity.
- **Economically**, it makes us stronger and more competitive.
- **Socially**, it makes sure everyone can feel at home in Canada and brings people together as equal and active citizens.
- **Culturally**, it broadens our perspectives and contributes to our distinctive Canadian identity.
- **Internationally**, it strengthens Canada's reputation and influence in the world.

Dr. Barbara Ward, British economist and writer, described Canada as "the world's first international nation." As the world becomes more of a global village, the advantages of our diverse heritage are more and more obvious — there are more opportunities for all Canadians to contribute and for all to benefit.

There are many **economic** reasons for respecting Canadian diversity. Getting rid of discrimination gives employers more access to the skilled employees who will be increasingly in demand as our population grows older.

COMMON QUESTIONS

For example, in international and Canadian markets, knowing different styles of negotiating, subtle cultural differences, or different languages can be crucial.

Look at the experience of one Canadian bank that recruits staff with different cultural backgrounds. Its supervisors, among them, speak 17 languages and know many different international business practices. This gives the bank a competitive edge in Canadian and international markets.

Cultural diversity and the entrepreneurial spirit in Canada are also linked. More than 50 per cent of our small businesses are owned or operated by people of origins other than British or French. Small businesses provide employment for more Canadians than any other source.

Various **social** policies for handling diversity, including assimilation (conforming to the majority), and integration (equal membership in a common society), have been tried in countries with people of different origins. The Economic Council of Canada looked at several of them in its February 1990 report *New Faces in the Crowd*. The report concluded that the integration policy we use for our multiculturalism policy works better than assimilation or other models.

The **cultural** advantages of diversity include choice, variety, and innovation. Artists from different backgrounds — like many of the recent recipients of the Governor General's Award for fiction, for example — bring new insights and techniques to our cultural legacy.

Common Questions

Why do we have a Department of Multiculturalism and Citizenship?

- The government is committed to full and active citizenship for all Canadians.
- The department's policy and programs:
  - promote appreciation of Canadian citizenship as a focus for what binds us together;
  - encourage active and responsible participation in Canadian life; and
  - break down the barriers to equal rights and responsibilities. These barriers include racism, illiteracy, integration problems, and disregard for the rights of others.

My hope for the future of Canada is for... a country where each person recognizes they have the same opportunities and privileges.
British Columbia Participant, Citizens' Forum

The department includes programs for Citizenship Registration and Promotion, Multiculturalism, Human Rights, Voluntary Action, and Literacy. The Department has offices in all provinces and both territories.

For more information about Multiculturalism programs, please see page 25.

COMMON QUESTIONS

WHY DOES CANADA HAVE A MULTICULTURALISM POLICY AND WHAT DOES THE POLICY DO?

- Diversity is a fact of life in this country and Canadians say they value this.
- Because of their cultural background, colour, or origin, some Canadians face barriers that prevent them from fully exercising their rights and responsibilities as citizens.
- Federal multiculturalism policy aims to remove these barriers and promote sharing our multicultural heritage.
- It is part of the government's commitment to full and active citizenship for all Canadians.

The key goal of multiculturalism should be to welcome all Canadians to the multicultural family — and thus encourage real respect for diversity. The department of multiculturalism has done a lot to encourage this. Most of its budget goes to help new Canadians and minority communities to participate in Canadian society, and also to promote harmony between races and understanding of different cultures.

Commissioners, The Citizens' Forum

COMMON QUESTIONS

A July 1991 national survey found that 77 per cent of Canadians see cultural diversity as a basic characteristic of Canadian society; an equal percentage believe multiculturalism enriches Canada's culture.

The Multiculturalism Policy of Canada, set out in the 1988 *Canadian Multiculturalism Act*, recognizes diversity as a valuable resource for Canada. It also recognizes the need to:

- break down barriers; and
- build bridges of mutual respect and understanding among Canadians. (See p.35 for full text of the policy.)

The multiculturalism policy encourages Canadians to work together to meet these needs. The act says *all* federal departments and agencies have to implement this policy.

We believe that most Canadians want a society that... protects national interests while remaining responsive, and accountable, to individual rights... protects freedom, so that individuals can live the way they want to, as long as they do not infringe on the rights of others... and protects the rights of all Canadians to fair and equal treatment: women, ethnic minorities, different linguistic groups, Aboriginal peoples, various religions, etc.

Newfoundland Participants, Citizens' Forum

COMMON QUESTIONS

HOW MUCH IS SPENT ON MULTICULTURALISM AND WHAT IS IT FOR?

- Per year, the federal government spends $27 million or about one dollar per Canadian on multiculturalism.

- Seven million dollars goes to fighting discrimination by:
  - promoting understanding among Canadians of different cultural backgrounds; and
  - encouraging Canadian institutions — our police, justice systems, and educational systems; health and social services; media and cultural institutions; and governments — to build on the abilities of all citizens.

- About half ($14 million) helps new Canadians and minority groups participate in Canadian society.

- The balance ($6 million) encourages research to increase our understanding of multiculturalism, and helps bring various minority artists, such as writers, film-makers, and performers, into the mainstream.

For a description of the Government of Canada's Multiculturalism programs, see page 25.

COMMON QUESTIONS

WHY DOES THE GOVERNMENT SUBSIDIZE SONG AND DANCE?

- Multicultural festivals and performances let Canadians share their traditions with other Canadians.

- Such festivals bring together Canadians of diverse backgrounds and communities to meet each other and work together.

- Most of such activities, however, are funded by communities or other levels of government, or are self-supporting. In many regions, multicultural festivals are valued tourist attractions.

Since the early 1970's, Canada has seen many changes in how governments and communities approach diversity. Many provinces now have their own multiculturalism policies and programs, some support cultural and artistic events.

Today, funding of the performing arts is only a small part of the federal multiculturalism budget (less than one million dollars per year). And this funding focuses on helping visible minority and ethnocultural minority artists access Canada's arts and cultural institutions through apprenticeships in the arts; broadcasting and film projects; and writing and publishing projects.

COMMON QUESTIONS

WHY DOES THE GOVERNMENT PAY FOR PROGRAMS THAT TEACH LANGUAGES OTHER THAN ENGLISH OR FRENCH?

- These heritage languages, spoken by Canadians, have cultural and economic importance.
- Heritage language classes are paid for by parents, communities, and other levels of government.
- The federal government encourages heritage language learning in other ways.

Canada's language heritage goes far beyond English and French. Many of our Aboriginal languages are unique. As well, all of the world's major international languages are represented by thriving ethnic communities within Canada. Indeed, almost every language in the world is spoken here.

We can become... a model of a linguistically and culturally diverse society functioning in harmony.
Participant, The Citizens' Forum

Although the Department of Multiculturalism and Citizenship does not directly fund heritage language classes, it does help community organizations and their volunteers teach heritage languages. For example, multiculturalism programs support increased professional standards in teaching, development of teaching materials with Canadian content, and research on language learning.

COMMON QUESTIONS

In 1991, Parliament passed legislation to establish the Canadian Heritage Languages Institute in Edmonton. The institute will promote learning of heritage languages and coordinate information and research on heritage language activities across the country. It will be independent of government.

HOW DO WE MAKE SURE THAT IMMIGRANTS INTEGRATE AND BECOME CANADIANS?

- The new federal strategy for integrating immigrants coordinates the services of several government departments. The strategy emphasizes language training and helping immigrants learn about Canadian values. It also helps Canadians understand the diverse backgrounds of newcomers.

- Employment and Immigration Canada helps immigrants get settled, oriented, and receive language training and counselling.

- Multiculturalism and Citizenship programs work to improve understanding among different cultures, remove barriers to equal opportunity and full participation, and promote understanding of the rights and responsibilities of Canadian citizenship.

Many immigrants must deal with great changes in their daily lives: from learning a new language or profession to learning about new customs and institutions. Most newcomers adapt quickly. Many bring with them

important skills that Canada needs. Others need help in getting the skills and knowledge they need to fit in — something for which they willingly strive. Through its programs and activities, the Department of Multiculturalism and Citizenship makes this possible.

Many countries envy how fast immigrants to Canada become naturalized citizens. But before they can become citizens, newcomers must demonstrate their commitment to Canada. They must show that they have learned some English or French, understand the rights and responsibilities of citizenship, and know about Canada's history and system of government.

The department also promotes, among all Canadians, a better appreciation of citizenship. It is more than just a piece of paper. Along with the rights of citizenship comes the responsibility of participating in our democratic society. The more people become involved, the greater the stake they have in society, and the greater their sense of belonging.

DOES MULTICULTURALISM APPLY ONLY TO NEWCOMERS?

- Multiculturalism policy is for *all* Canadians; the programs *benefit* all Canadians.
- Promoting equality, eliminating racial discrimination, and ensuring that everyone has a place in Canadian society concerns everyone, not just newcomers.

- Multiculturalism is a two-way street, it:
  - helps people to be active citizens; and
  - encourages Canadian society to let everyone participate fully.

Multiculturalism is the bridge that brings people together.

On the one hand, it is concerned with the long-term integration of newcomers through activities like:

- a symposium to help seniors adjust to living in today's society; and
- projects to help first-generation Canadians become familiar with volunteering, parent-teacher relations, voting, etc.

On the other hand, multiculturalism helps all of us to feel comfortable with our differences by assisting projects such as:

- a survey of schools to learn how they are preparing their graduates to work in a culturally diverse environment; and
- special training for police officers to help them understand the needs of people from a wide variety of backgrounds.

DOES MULTICULTURALISM INCLUDE CANADA'S ABORIGINAL PEOPLES?

- The multiculturalism policy is for all Canadians, including Aboriginal peoples.
- Many of the issues to which multiculturalism responds — racism, understanding different cultures, and preserving culture — concern Aboriginal peoples.

- The *Canadian Multiculturalism Act* explicitly recognizes the special status of Aboriginal peoples.

With greater equality, everyone gains — including Aboriginal peoples.

Multiculturalism programs work with Aboriginal peoples on issues of concern to them. However, many of their political, social, and economic concerns are beyond these programs. Other federal government departments have policies and programs designed to deal with these issues. These programs emphasize progressive, equitable programs and policies in areas such as education, employment, economic development, housing, health and social services, and culture.

IS MULTICULTURALISM CONSISTENT WITH OFFICIAL LANGUAGES?

- Canadians of all ancestries use English or French as their official language.
- Multiculturalism policy and programs help people in each official language group adapt to this diversity.
- Multiculturalism and official languages policies reflect respect for diversity and promote full participation.

Canada's *Official Languages Act* and the *Canadian Multiculturalism Act* both contribute to a more accepting, equal society.

The multiculturalism policy aims to preserve and enhance the use of other languages while strengthening the status and use of official languages. The official languages policy gives equal status to French and English, and also recognizes the importance of the other languages Canadians speak.

WHAT IS BEING DONE TO FIGHT RACISM?

- A major priority of Multiculturalism and Citizenship Canada is to eliminate racism.
- The department recognizes that other levels of government and key groups, such as the media, police, educators, social service providers, employers and labour groups, as well as individuals and communities, must be involved in fighting racism.
- A large part of the multiculturalism budget is devoted to working with these players to eliminate racial discrimination in Canada.

In 1991, Parliament passed legislation setting up the Canadian Race Relations Foundation with $24 million. It will be a resource for community organizations, business, labour, and public institutions across the country: the Foundation will develop, share and apply knowledge and expertise for eliminating racial discrimination.

Independent of government, it will be located in metropolitan Toronto.

COMMON QUESTIONS

Section 15.(1) Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

Canadian Charter of Rights and Freedoms

The government is fighting racism by:

- building awareness through public education;
- helping institutions become more open;
- working in partnership with voluntary organizations and coalitions;
- finding out more about racism and how to fight it;
- taking action against racism in the federal government; and
- working with other levels of government.

One example is the annual public education campaign to mark March 21, the International Day for the Elimination of Racial Discrimination. Municipalities, schools, religious groups, hospitals and professional associations participate each year.

COMMON QUESTIONS

ARE CANADIAN SYMBOLS AND TRADITIONS BEING ERODED BY MULTICULTURALISM?

- Canadian symbols have been evolving since the country was first founded. We changed our flag only 25 years ago.
- Many of the customs and traditions of which Canadians are so proud today are drawn from our multicultural heritage.
- New symbols will be developed as our country changes and grows.

Canada has developed unique symbols and traditions that are recognized at home and abroad. Most, like Parliament, democracy, equality of women and men, and respect for the rule of law, are drawn from our diverse heritage and from our historical development. They reinforce our sense of belonging.

As Canadian society evolves, our symbols and institutions also change. Changes that involve our national identity are often accompanied by controversy. The Canadian flag is one example. There were three attempts to adopt a Canadian flag to replace the "Red Ensign." Each resulted in heated and emotional debate. Yet today, our flag is our most popular and unifying symbol.

Another symbol, the Canadian Mountie, has also changed its image — most recently when the RCMP began to actively recruit women and minorities. These changes recognize Canadian diversity and the right of all Canadians to be part of their country's institutions.

WHY CAN'T WE ALL JUST BE CANADIAN?

- We *are* all Canadians.
- We can be proud of being Canadian and of our roots at the same time.
- We all feel a strong attachment to different aspects of our identity — regional, linguistic, religious, cultural, and family.
- As Canadians, the values we share — freedom, equality, democracy, mutual respect, and a sense of community — are more important than our differences.

In a 1991 national survey, 95 per cent of Canadians agreed that you can be proud to be Canadian and value your background. More than 72 per cent felt multiculturalism gives people from all backgrounds a sense of belonging to Canada.

Canada's multiculturalism policy flows from the values in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and other Canadian laws and international commitments.

COMMON QUESTIONS

Section 2. Everyone has the following fundamental freedoms: (a) freedom of conscience and religion; (b) freedom of thought, belief, opinion and expression, including freedom of the press and other media of communication; (c) freedom of peaceful assembly; and (d) freedom of association.

Section 27. This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.

Canadian Charter of Rights and Freedoms

The 1976 *International Covenant on Civil and Political Rights*, affirms the right of minorities "to enjoy their own culture, to profess and practise their own religion, or to use their own language." In 1978, the General Conference of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) unanimously adopted a *Declaration on Race and Racial Prejudice*, stating: "All individuals and groups have the right to be different, to consider themselves as different and to be regarded as such."

Canada's multiculturalism policy is one of the tools we use to make sure no Canadian is prevented from participating fully in Canadian life.

COMMON QUESTIONS

WHAT KINDS OF PROGRAMS DOES THE DEPARTMENT OF MULTICULTURALISM AND CITIZENSHIP FUND AND WHO CAN APPLY?

Federal money is available to individuals, groups and institutions through the following three programs:

1. **Race Relations and Cross-Cultural Understanding** — promotes the elimination of racism and racial discrimination, and understanding among Canadians of different backgrounds.

   Some of the ways the program helps to reduce racial discrimination and promote equality are to:
   - work with institutions in all sectors of society, such as businesses, labour organizations, the police, the judicial system, municipalities, health services, educators and school boards, to help them respond to Canada's multiculturalism;
   - support public education activities like the campaign to publicize March 21, the International Day for the Elimination of Racial Discrimination; and

- assist issue-oriented groups and coalitions, such as the CRJ — Society for Racial Justice in British Columbia, the Urban Alliance on Race Relations in Toronto and the Centre for Research Action on Race Relations (CRARR) in Montréal, to take on initiatives for advancing equality.

2. **Community Support and Participation** — promotes the integration and full participation of ethnic, cultural and visible minorities. Increasingly, it supports activities that bring together a variety of groups to address these issues. It works primarily with:
   - community-based ethnocultural groups, multicultural centres, and associations (community support component); and
   - immigrant serving organizations, immigrant and visible minority women's coalitions, and voluntary associations in the health, social and educational services sectors. For example, the Home and School Association, and Big Sisters of Canada (citizenship and community participation component).

3. **Heritage Cultures and Languages** — recognizes the feeling shared by many Canadians that the country as a whole gains by nurturing our multicultural heritage. The program aims to bring minority artists into the mainstream and to help all Canadians benefit from their diverse origins by:
   - providing greater opportunity for equal access to Canada's arts and cultural institutions, and industries for artists from diverse backgrounds (for example, artists like Nino Ricci, Oliver Jones, and Sky Lee);
   - assisting the development and appreciation of creative work that reflects the multicultural reality of Canadian life (for example, the Gracie story, a Gemini Award winner); and
   - supporting research and the study of all aspects of culture (for example, university Chairs and projects that involve many academic disciplines), as well as the learning of heritage languages.

Facts and Figures About our Diversity

Canada is a multicultural country.

- In 1986,
  - 8.4 million Canadians reported only British ethnic origins, 6.1 million reported only French ethnic origins, and 1.2 million reported both British and French ethnic origins;

Ethnic Origins, Canada, 1986

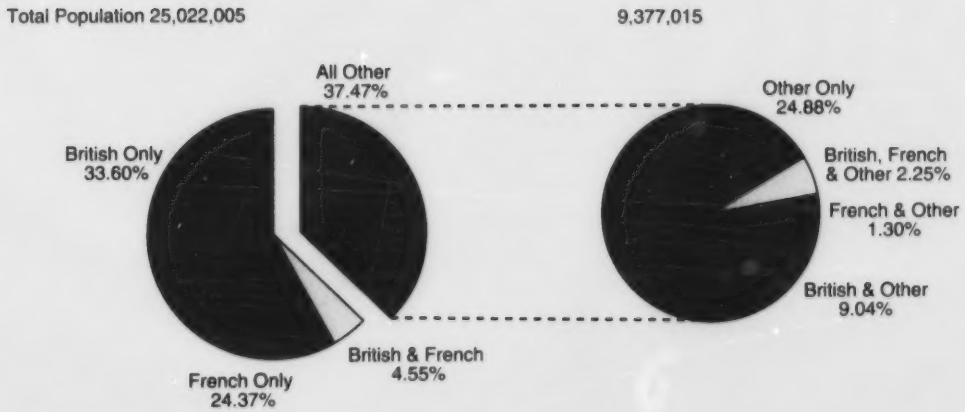

Prepared by: Policy & Research, Multiculturalism.
Based on: 1986 Census of Canada.

Facts and Figures About our Diversity

- almost 9.4 million Canadians reported at least one ethnic origin other than British or French;
- more than six million Canadians reported only origins that were neither British nor French; and
- after British and French, German was the most frequently reported ethnic origin in Canada. Italian, Ukrainian, Dutch, and Aboriginal origins followed, in that order.

- In the last census, 1.9 million people in Toronto (56 per cent of the population) reported at least one origin other than British or French. In Vancouver this figure is 55 per cent and in Montréal it is 25 per cent.

Most Frequently Reported Ethnic Origins Other Than British or French, Canada, 1986

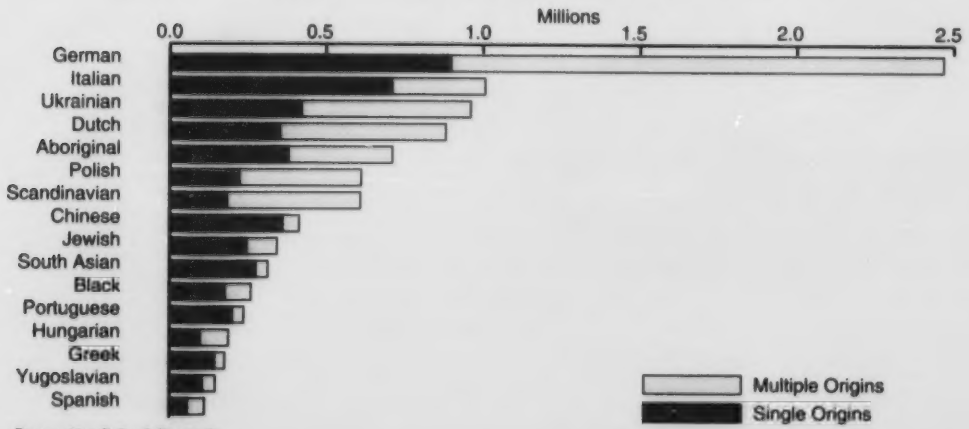

Prepared by: Policy & Research, Multiculturalism.
Based on: 1986 Census of Canada.

Facts and Figures About our Diversity

- Many Canadians reported coming from ethnic origins other than British or French. At least 11 of these ethnic groups each included more than 250,000 Canadians.

- Three visible minority groups are represented in the top 15 most frequently reported ethnic origins.

- More than two million Canadians speak languages other than English or French at home.

The provinces and territories have different mixes of ethnic origins.

- In 1986,
  - German was the most frequently reported ethnic origin other than British or French in all regions except Québec; and
  - Italian was the most frequently reported ethnic origin other than British or French in Québec — it ranked second in Ontario.

- In every province and territory west of Ontario, the majority of the population has origins other than British or French.

- Only in Québec and the Atlantic region does one ethnic group account for the majority of the population.

Facts and Figures About our Diversity

Almost four million Canadians were not born in Canada.

- Since 1951, people not born in Canada have made up about 15 per cent of the population.
- Countries of origin for Canadian immigrants have changed a lot in the last 30 years.
- In the 1960's, more than four out of five immigrants came from Europe (including Great Britain), the United States, Australia and New Zealand.
- By the 1980's, only one out of three immigrants came from these countries; two out of three came from Africa, Asia, and the Caribbean, and Latin, Central, and South America.
- Eighty-seven per cent of immigrants to Canada become citizens within 10 years.

Facts and Figures About our Diversity

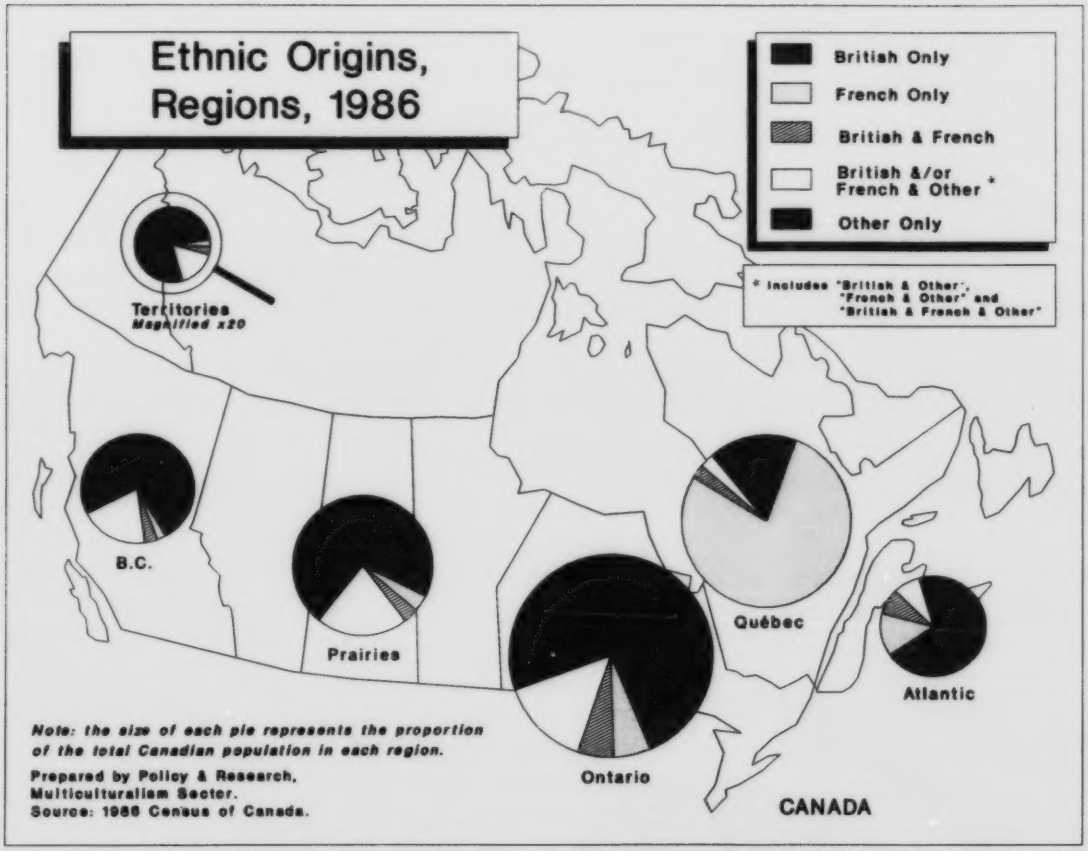

Facts and Figures About our Diversity

Many Canadians are members of visible minority groups.

- In 1986, 6.3 per cent of the Canadian population — or 1.6 million people — were visible minorities.
- Visible minority Canadians make up a large part of the people in our cities — more than 17 per cent in Toronto and Vancouver, about 10 per cent in Calgary and Edmonton, and 7 per cent in Montréal.

Visible Minority Population as a % of Major Urban Populations, 1986

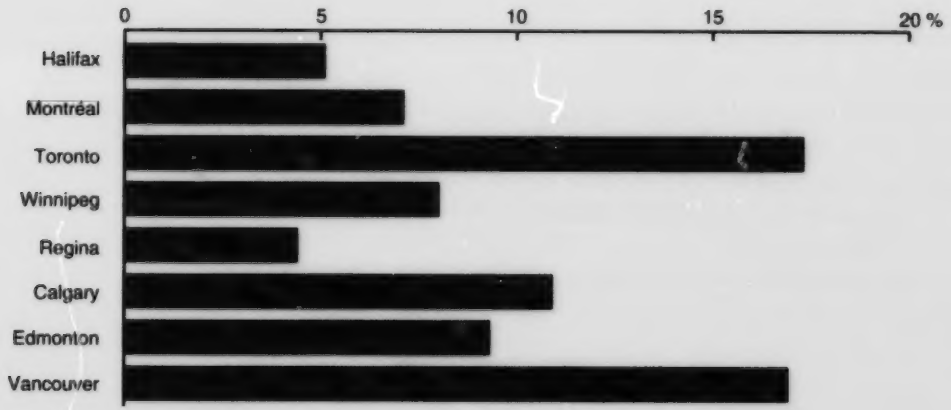

CONCLUSION

Heading into 1992, Canada's 125th anniversary, Canadians have mixed feelings.

They have built a country they love, free of much of the violence and oppression that plague many other countries. That is why so many people want to make Canada their home and why Canada is respected internationally.

But Canada has its own problems, including racial tensions in some cities, and barriers that still prevent some Canadians from participating fully in society.

These problems can and must be overcome. Multiculturalism and Citizenship Canada is committed to helping all Canadians break down barriers and share in building Canada's future as equal partners.

If ten years from now a visitor from another country came to Canada and I had to say what I thought my country was famous for, I would like to say... "I think Canada is famous for its peace with itself and others."

Junior High School Student, Manitoba,
The Citizens' Forum

THE MULTICULTURALISM POLICY OF CANADA

WHEREAS the Constitution of Canada provides that every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and benefit of the law without discrimination and that everyone has the freedom of conscience, religion, thought, belief, opinion, expression, peaceful assembly and association and guarantees those rights and freedoms equally to male and female persons;

AND WHEREAS the Constitution of Canada recognizes the importance of preserving and enhancing the multicultural heritage of Canadians;

AND WHEREAS the Constitution of Canada recognizes rights of the aboriginal peoples of Canada;

AND WHEREAS the Constitution of Canada and the *Official Languages Act* provide that English and French are the official languages of Canada and neither abrogates or derogates from any rights or privileges acquired or enjoyed with respect to any other language;

AND WHEREAS the Citizenship Act provides that all Canadians, whether by birth or by choice, enjoy equal status, are entitled to the same rights, powers and privileges and are subject to the same obligations, duties and liabilities;

The Multiculturalism Policy of Canada

AND WHEREAS the Canadian Human Rights Act provides that every individual should have an equal opportunity with other individuals to make the life that the individual is able and wishes to have, consistent with the duties and obligations of that individual as a member of society, and, in order to secure that opportunity, establishes the Canadian Human Rights Commission to redress any proscribed discrimination, including discrimination on the basis of race, national or ethnic origin or colour;

AND WHEREAS Canada is a party to the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*, which Convention recognizes that all human beings are equal before the law and are entitled to equal protection of the law against any discrimination and against any incitement to discrimination, and to the *International Covenant on Civil and Political Rights*, which Covenant provides that persons belonging to ethnic, religious or linguistic minorities shall not be denied the right to enjoy their own culture, to profess and practise their own religion or to use their own language;

AND WHEREAS the Government of Canada recognizes the diversity of Canadians as regards race, national or ethnic origin, colour and religion as a fundamental characteristic of Canadian society and is committed to a policy of multiculturalism designed to preserve and enhance the multicultural heritage of Canadians while working to achieve the equality of all Canadians in the economic, social, cultural and political life of Canada;

THE MULTICULTURALISM POLICY OF CANADA

(1) It is hereby declared to be the policy of the Government of Canada to:

(a) recognize and promote the understanding that multiculturalism reflects the cultural and racial diversity of Canadian society and acknowledges the freedom of all members of Canadian society to preserve, enhance and share their cultural heritage;
(b) recognize and promote the understanding that multiculturalism is a fundamental characteristic of the Canadian heritage and identity and that it provides an invaluable resource in the shaping of Canada's future;
(c) promote the full and equitable participation of individuals and communities of all origins in the continuing evolution and shaping of all aspects of Canadian society and assist them in the elimination of any barrier to such participation;
(d) recognize the existence of communities whose members share a common origin and their historic contribution to Canadian society, and enhance their development;
(e) ensure that all individuals receive equal treatment and equal protection under the law, while respecting and valuing their diversity;
(f) encourage and assist the social, cultural, economic and political institutions of Canada to be both respectful and inclusive of Canada's multicultural character;
(g) promote the understanding and creativity that arise from the interaction between individuals and communities of different origins;

THE MULTICULTURALISM POLICY OF CANADA

(h) foster the recognition and appreciation of the diverse cultures of Canadian society and promote the reflection and the evolving expressions of those cultures;
(i) preserve and enhance the use of languages other than English and French, while strengthening the status and use of the official languages of Canada; and
(j) advance multiculturalism throughout Canada in harmony with the national commitment to the official languages of Canada.

(2) It is further declared to be the policy of the Government of Canada that all federal institutions shall:

(a) ensure that Canadians of all origins have an equal opportunity to obtain employment and advancement in those institutions;
(b) promote policies, programs and practices that enhance the ability of individuals and communities of all origins to contribute to the continuing evolution of Canada;
(c) promote policies, programs and practices that enhance the understanding of and respect for the diversity of the members of Canadian society;
(d) collect statistical data in order to enable the development of policies, programs and practices that are sensitive and responsive to the multicultural reality of Canada;
(e) make use, as appropriate, of the language skills and cultural understanding of individuals of all origins; and
(f) generally, carry on their activities in a manner that is sensitive and responsive to the multicultural reality of Canada.

Excerpts from the Canadian Multiculturalism Act, July 1988

For further Information

Headquarters:

Communications Branch
Department of Multiculturalism
and Citizenship
Ottawa, Ontario
K1A 0M5

Information	1-819-997-0055
FAX	1-819-953-5382
TDD	1-819-997-8776

Regional Offices:

Newfoundland/Labrador
Box 75, Atlantic Place
215 Water Street, Suite 503
St. John's, Newfoundland
A1C 6C9

Information	1-709-772-5566
FAX	1-709-772-2275
TDD	1-709-772-4564

New Brunswick/P.E.I.
860 Main Street, Suite 504
Moncton, New Brunswick
E1C 1G2

Information	1-506-851-7066
FAX	1-506-851-7079
TDD	1-506-851-6988

Ontario
25 St. Clair Avenue East
Suite 200
Toronto, Ontario
M4T 1M2

Information	1-416-973-7541
FAX	1-416-973-7540
TDD	1-416-973-6001

Saskatchewan
2101 Scarth Street
Room 200
Regina, Saskatchewan
S4P 2H9

Information	1-306-780-5540
FAX	1-306-780-6630
TDD	1-306-780-7289

British Columbia/Yukon
800 Burrard Street
12th Floor
Vancouver, British Columbia
V6Z 2N5

Information	1-604-666-0176
FAX	1-604-666-3508
TDD	1-604-666-2987

FOR FURTHER INFORMATION

Nova Scotia
5281 Duke Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3M1

Information	1-902-426-6227
FAX	1-902-426-5428
TDD	1-902-426-9522

Québec
Guy Favreau Complex
200 René Lévesque Boulevard West
West Tower, 10th Floor
Montréal, Québec
H2Z 1X4

Information	1-514-283-3150
FAX	1-514-283-3449
TDD	1-514-283-9397

Manitoba
303 Main Street
Room 201
Winnipeg, Manitoba
R3C 3G7

Information	1-204-983-3601
FAX	1-204-983-5365
TDD	1-204-983-0050

Alberta/Northwest Territories
9700 Jasper Avenue
Room 220
Edmonton, Alberta
T5J 4C3

Information	1-403-495-3350
FAX	1-403-495-4873
TDD	1-403-495-4956

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

LE POINT SUR LE MULTICULTURALISME

Canada

Imprimé sur du papier contenant des rebuts recyclés.

Cette publication a été révisée selon les normes établies dans le guide *Pour un style clair et simple.*

Elle est également disponible en médias de substitution.

Nº de cat. Ci 96-63/1991
ISBN 0-662-58589-5
© Ministre d'Approvisionnements et Services Canada

INTRODUCTION

Depuis quelque temps, le multiculturalisme fait les manchettes — surtout en ce moment, alors que tous les Canadiens participent au débat sur l'unité nationale et l'avenir du pays. Les Canadiens prennent conscience que la diversité culturelle est une caractéristique essentielle de leur pays et une valeur à laquelle ils sont très attachés.

Ce sont là les propos qu'ils ont tenus devant le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada (la Commission Spicer). C'est également ce qu'ont démontré les sondages d'opinion des dernières années.

Ainsi, une enquête nationale Angus Reid effectuée en juillet 1991 indique que :

- **77 p. 100 des Canadiens sont d'avis que la politique du multiculturalisme enrichirait la culture du Canada;**
- **63 p. 100 ont déclaré que la politique du multiculturalisme aidera à maintenir l'unité canadienne;**
- **61 p. 100 ont indiqué que la politique du multiculturalisme favoriserait le commerce extérieur et les relations avec les autres pays.**

Un résident de la Colombie-Britannique a bien résumé le sentiment du Canadien moyen sur la question. Pour reprendre les propos qu'il a tenus devant le Forum des citoyens : «J'espère que le Canada de demain sera... un pays où les gens se sentent bien ensemble, où ils sont tolérants et compréhensifs, et où chacun reconnaît qu'il a les mêmes possibilités, les mêmes responsabilités et les mêmes privilèges.»

Par ailleurs, aux yeux de plusieurs, si un groupe particulier accorde trop d'importance à sa culture, il risque de ne pas se mêler aux autres Canadiens, de ne pas acquérir les valeurs que partagent tous les Canadiens et de ne pas forger une identité canadienne forte.

Comme l'a affirmé un étudiant devant le Forum des citoyens à Ottawa : «Nous élevons des barrières et établissons que telle culture est différente de telle autre. Croyons-nous que les barrières font en sorte que nous sommes différents des gens qui se trouvent de l'autre côté?»

Le racisme préoccupe aussi beaucoup les Canadiens : les minorités visibles sont traitées injustement sur le marché du travail et les tensions raciales provoquent des incidents comme ceux de Toronto, Montréal et Halifax. Ainsi, selon l'enquête Angus Reid, 66 p. 100 des Canadiens sont d'avis que la discrimination envers les personnes de couleur constitue un problème au Canada.

Dans un pays multiculturel depuis sa création — et qui compte aujourd'hui des citoyens de plus de 100 groupes ethniques importants —, il est normal de voir soulever des débats et des préoccupations de cet ordre. Il est réconfortant de savoir que la majorité des Canadiens considèrent la diversité comme une force pour le pays et pour ses habitants.

L'unité canadienne est importante et mérite d'être préservée. Nous pouvons démontrer, pour notre bénéfice et celui du monde entier, que l'on peut vivre en harmonie dans le pluralisme linguistique.

De nombreux participants du Forum des citoyens

CONTEXTE HISTORIQUE

Le Canada a toujours été un pays multiculturel. Lorsque les pionniers européens ont débarqué en Amérique du Nord, ils ont trouvé plusieurs groupes autochtones à la culture riche et diversifiée et parlant de nombreuses langues. Les colonisateurs avaient aussi leur propre culture. La plupart étaient originaires du Royaume-Uni et de la France, mais il y avait aussi des Allemands, des Chinois, des Ukrainiens et d'autres peuples. Les premières personnes de race noire sont arrivées il y a plus de 400 ans. Tout comme ceux qui les ont suivis, ces pionniers ont participé à l'édification de notre nation.

... des émigrants d'un nombre croissant de pays, venus s'établir au Canada, ont relevé les défis que présentaient la géographie et la société canadiennes. Ils ne se sont pas conformés entièrement au modèle établi, ils ne se sont pas coulés dans des moules entièrement nouveaux comme se plaisaient à le prédire les auteurs du tournant du siècle. Ils ont commencé à se trouver beaucoup de points communs, en dépit de leurs origines différentes, mais ils ont également conservé une identité distincte, dont la base s'est modifiée au fil des ans. Ce faisant, ils sont devenus Canadiens.

Traduction libre, extrait de l'ouvrage *Les Canadiens de demain — Histoire des peuples du Canada*, de Jean R. Burnet et Howard Palmer

Mais l'édification d'un pays est une tâche difficile, et le Canada ne fait pas exception. Les Autochtones, les colonisateurs européens d'autre souche que la France et le Royaume-Uni ainsi que les immigrants non européens ont appris qu'ils ne jouissaient pas de tous les droits que les autres Canadiens tenaient pour acquis.

Cependant, le Canada a graduellement accordé à tous ses citoyens les mêmes droits et responsabilités. Un tel cheminement est souvent lent et semé d'embûches, mais les progrès ont été réguliers et les efforts, continus.

UN CHANGEMENT PROGRESSIF

Les Canadiens de descendance britannique ou française constituent maintenant une moins grande proportion de la population, de plus en plus de gens d'autres pays s'étant établis au Canada.

Lors du recensement de 1986, 37 p. 100 des Canadiens ont indiqué être d'une origine autre que britannique ou française. Cette proportion augmentera probablement étant donné le faible taux de natalité du Canada et le grand nombre de réfugiés et d'immigrants en quête de travail.

Graduellement, les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays ont pris des mesures pour s'adapter à ces changements dans la composition de la population.

Ainsi, en 1942, le gouvernement mettait sur pied une Direction de la citoyenneté chargée de «créer, chez les Canadiens d'origine française et britannique, une meilleure compréhension des Canadiens d'origine européenne récente et d'élargir la connaissance et l'appréciation des meilleures traditions de la vie canadienne parmi les nouveaux Canadiens».

Cinq ans plus tard, le gouvernement promulguait la *Loi sur la citoyenneté canadienne*, qui accordait aux Canadiens leur propre citoyenneté pour la première fois. En vertu de cette loi, tous les Canadiens ont les mêmes droits et les mêmes obligations.

En 1960, le gouvernement adoptait la *Déclaration canadienne des droits*, qui établissait un ensemble de droits fondamentaux octroyés à tous les Canadiens, quels que soient leur origine, leur couleur, leur religion ou leur sexe.

En tant que membre des Nations Unies, le Canada a également signé des ententes internationales visant à diffuser le principe de traitement égal et de respect de la diversité dans le monde entier. Ces ententes touchaient les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que l'élimination de la discrimination et du racisme.

DES ÉTAPES IMPORTANTES

D'autres étapes ont marqué l'évolution du Canada.

On pensera entre autres à l'adoption, en 1969, de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi faisait du français et de l'anglais les deux langues officielles du Canada, leur donnant ainsi un statut égal, et obligeait le gouvernement à offrir ses services dans les deux langues.

Deux ans plus tard, la première politique du gouvernement fédéral sur le multiculturalisme était annoncée. Appuyée par tous les partis, cette politique visait à aider les collectivités minoritaires à préserver et à partager leur langue et leur culture, et à lever les obstacles culturels auxquels elles faisaient face.

En 1982, la Constitution du Canada établissait la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui garantissait le droit à l'égalité et l'obligation de respecter le patrimoine multiculturel du Canada.

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* a été adoptée à l'unanimité en 1988. La nouvelle Politique canadienne du multiculturalisme établie par cette loi, qui vise tous les Canadiens, part du principe que ce sont tous les Canadiens, y compris le gouvernement, qui doivent changer la société. Les changements incluent l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Les programmes destinés à apporter ces changements sont conçus pour rejoindre tous les Canadiens, qu'il s'agisse de particuliers, de groupes ou d'institutions.

Le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne... constitue une caractéristique fondamentale de la société. Il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine culturel des Canadiens, tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.

Loi sur le multiculturalisme canadien (1988)

UN NOUVEAU MINISTÈRE VOIT LE JOUR

En 1991, le gouvernement fédéral créait un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Ce ministère regroupe le multiculturalisme et la citoyenneté : le multiculturalisme, puisque les Canadiens ont des origines et des antécédents culturels divers, et la citoyenneté, parce qu'ils sont tous unis par des valeurs partagées et par un attachement commun au Canada.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Comme les Canadiens se penchent sur leur avenir et cherchent des moyens d'unifier le pays, ils se posent de nombreuses questions. Les pages qui suivent proposent des réponses à leurs questions sur le multiculturalisme et sur le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

1 Quels sont les avantages du multiculturalisme pour la société canadienne?
2 Pourquoi avoir créé un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté?
3 Pourquoi le Canada a-t-il adopté une politique de multiculturalisme et à quoi sert-elle?
4 Combien consacre-t-on au multiculturalisme et à quoi cette somme sert-elle?
5 Pourquoi le gouvernement subventionne-t-il le folklore?
6 Pourquoi le gouvernement subventionne-t-il l'apprentissage de langues autres que le français et l'anglais?
7 Comment fait-on pour s'assurer que les immigrants se mêlent à la population et qu'ils deviennent Canadiens?
8 Le multiculturalisme ne vise-t-il que les nouveaux arrivants?
9 Le multiculturalisme inclut-il les Autochtones du Canada?
10 Le multiculturalisme est-il cohérent par rapport aux langues officielles?
11 Que fait-on pour enrayer le racisme?
12 Les traditions et les symboles canadiens sont-ils menacés par le multiculturalisme?
13 Pourquoi ne pouvons-nous tous être Canadiens, tout simplement?
14 Quels sont les programmes que finance le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et à qui s'adressent-ils?

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

QUELS SONT LES AVANTAGES DU MULTICULTURALISME POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE?

- La Politique canadienne du multiculturalisme nous aide à tirer le maximum de notre diversité.
- **Sur le plan économique**, elle nous rend plus forts et plus concurrentiels.
- **Sur le plan social**, elle assure que chacun se sente chez lui au Canada et réunit les gens en tant que citoyens égaux et actifs.
- **Sur le plan culturel**, elle élargit nos perspectives et contribue à forger une identité canadienne distincte.
- **Sur la scène internationale**, elle rehausse la réputation et l'influence du Canada dans le monde.

M^me^ Barbara Ward, économiste et écrivaine britannique, décrit le Canada comme la première nation internationale. À mesure que tombent les barrières entre les pays, les avantages de notre vaste patrimoine culturel et linguistique deviennent plus évidents. Plus de Canadiens ont la chance de participer à la vie canadienne et de profiter de ses avantages.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Sur le plan économique, le respect de la diversité culturelle et linguistique présente de nombreux avantages. L'élimination de la discrimination fournit aux employeurs un meilleur accès aux employés compétents, qui seront de plus en plus demandés à mesure que la population vieillit. Par exemple, sur les marchés canadiens et internationaux, la connaissance des différents styles de négociation, des subtilités des relations interpersonnelles et des langues peut être très importante.

L'expérience d'une banque canadienne dont la politique est de recruter des employés de souches diverses vient appuyer ces propos. Cette entreprise a constaté qu'ensemble, ses superviseurs parlaient 17 langues et connaissaient de nombreuses pratiques commerciales internationales, ce qui leur donnait un net avantage concurrentiel sur les marchés canadiens et étrangers.

Il y a aussi un lien évident entre la diversité et l'esprit d'entreprise au Canada. Plus de la moitié des petites entreprises canadiennes appartiennent à des gens d'origines autres que britannique ou française, ou sont exploitées par eux. Les petites entreprises fournissent des emplois à plus de Canadiens que toute autre source.

Sur le plan social, diverses sociétés pluralistes ont essayé plusieurs façons de composer avec la diversité, y compris l'assimilation (c'est-à-dire la conformité à la majorité) et l'intégration (c'est-à-dire la participation égale à une société commune). Le Conseil économique du

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Canada s'est penché sur nombre d'entre elles dans son rapport intitulé *Le nouveau visage du Canada — Incidence économique et sociale de l'immigration* publié en février 1990. Le rapport concluait que le modèle d'intégration adopté par le gouvernement du Canada dans sa politique de multiculturalisme était plus efficace que l'assimilation ou d'autres modèles.

Sur le plan culturel, les avantages de la diversité sont liés à la liberté de choix, à la variété et à l'innovation. Les artistes et les interprètes de différentes origines apportent avec eux de nouvelles perspectives et de nouvelles méthodes. Des artistes d'origines différentes, comme en témoignent plusieurs récents lauréats du prix du gouverneur général dans le domaine de la création littéraire, enrichissent notre héritage culturel de modes de pensée et de techniques nouvelles.

POURQUOI AVOIR CRÉÉ UN MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ?

- Le gouvernement s'est engagé à offrir une citoyenneté pleine et entière à tous les Canadiens.
- Les politiques et programmes du Ministère :
  - s'attachent à promouvoir la citoyenneté canadienne en tant que centre d'attention de tout ce qui rapproche les Canadiens;

- encouragent la participation active et responsable des citoyens à la vie du pays;
- lèvent les obstacles à l'exercice des droits et responsabilités des citoyens—le racisme, l'analphabétisme, les problèmes d'intégration et le mépris des droits d'autrui.

L'espoir que je nourris pour le Canada... c'est de voir un pays... où chaque personne est assurée de posséder les mêmes chances, responsabilités et privilèges.

Participant de la Colombie-Britannique, Forum des citoyens

Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté comprend des programmes se rapportant à l'enregistrement et la promotion de la citoyenneté, au multiculturalisme, aux droits de la personne, aux organismes bénévoles et à l'alphabétisation. Le Ministère compte des bureaux dans toutes les provinces et dans les deux territoires.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de multiculturalisme, voir page 27.

Réponses aux questions des Canadiens

Pourquoi le Canada a-t-il adopté une politique de multiculturalisme et à quoi sert-elle?

- La diversité est ancrée dans les traditions canadiennes et les Canadiens affirment apprécier celle-ci.
- En raison de leur culture, de leur couleur ou de leur origine, certains Canadiens se heurtent à des barrières qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits et responsabilités de citoyen.
- La politique fédérale du multiculturalisme vise à lever ces obstacles et à favoriser le partage de notre héritage multiculturel.
- Le gouvernement s'est engagé à promouvoir une citoyenneté pleine et entière pour tous les Canadiens.

Le but premier du multiculturalisme devrait être d'établir une société d'accueil dynamique, ouverte à tous et, partant, de promouvoir un respect véritable pour la diversité. Le ministère du Multiculturalisme a d'ailleurs fait beaucoup d'efforts dans ce sens au cours des dernières années. Le gros de son budget sert à aider les néo-Canadiens et les collectivités minoritaires à jouer un rôle actif au sein de la société canadienne et à promouvoir des relations raciales plus harmonieuses, ainsi qu'une meilleure compréhension des différentes cultures.

Les commissaires du Forum des citoyens

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Dans le cadre d'une enquête effectuée en juillet 1991, on a constaté que 77 p. 100 des Canadiens considéraient la diversité culturelle comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne; une proportion égale croyait que le multiculturalisme enrichissait la culture canadienne.

La Politique canadienne du multiculturalisme, incorporée dans la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1988), reconnaît la diversité comme une ressource importante pour le Canada. Elle reconnaît également la nécessité :

- de lever les barrières à une participation égale et entière à la vie canadienne;
- de trouver un terrain de compréhension et de respect mutuels parmi les Canadiens. (Voir le texte intégral de la Politique, p. 37.)

La Politique demande aux Canadiens de travailler ensemble à l'atteinte de ces objectifs. En vertu de la loi, *tous* les ministères et organismes fédéraux doivent s'engager à mettre en œuvre cette politique.

Nous croyons que la plupart des Canadiens veulent une société qui... protège les intérêts nationaux tout en garantissant les droits individuels... qui protège les libertés, de façon que chacun puisse vivre comme il l'entend aussi longtemps qu'il n'empiète pas sur les droits d'autrui... qui protège le droit de tous les Canadiens d'être traités de façon juste et équitable : les femmes, les minorités ethniques, les divers groupes linguistiques, les Autochtones, les différentes religions, etc.

Participants de Terre-Neuve, Forum des citoyens

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

COMBIEN CONSACRE-T-ON AU MULTICULTURALISME ET À QUOI CETTE SOMME SERT-ELLE?

- Le gouvernement fédéral consacre 27 millions de dollars au multiculturalisme, ce qui représente environ un dollar par Canadien chaque année.
- Sept millions de dollars sont consacrés à la lutte contre la discrimination :
  - afin de promouvoir, chez les Canadiens, une meilleure compréhension des différentes origines culturelles;
  - afin d'encourager les institutions canadiennes — nos systèmes policier et judiciaire, nos systèmes d'éducation, de santé et de services sociaux, nos médias et nos institutions culturelles ainsi que nos gouvernements— à miser sur les aptitudes de tous les citoyens canadiens.
- La moitié environ, soit 14 millions de dollars, sert à aider les néo-Canadiens et les collectivités minoritaires à participer à la société canadienne.
- Le reste de cette somme, soit six millions de dollars, permet d'encourager la recherche visant à accroître notre compréhension de la réalité multiculturelle canadienne, et d'intégrer des artistes des minorités — tels que écrivains, producteurs et acteurs — dans le courant canadien.

Pour obtenir une description des programmes fédéraux de multiculturalisme, voir page 27.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

POURQUOI LE GOUVERNEMENT SUBVENTIONNE-T-IL LE FOLKLORE?

- Grâce aux festivals et aux spectacles multiculturels, les Canadiens peuvent faire connaître leurs traditions à leurs compatriotes.
- Ces événements créent des liens entre Canadiens d'origines différentes et permettent aux gens de plusieurs collectivités de travailler ensemble.
- La plupart de ces activités sont financées par les collectivités ou par d'autres paliers de gouvernement ou encore s'autofinancent. En fait, les festivals multiculturels représentent des attractions touristiques importantes pour de nombreuses régions.

Depuis le début des années 1970, la notion de diversité culturelle a beaucoup évolué au pays, tant au sein du gouvernement que dans les collectivités. Aujourd'hui, de nombreuses provinces ont leurs propres politiques et programmes de multiculturalisme, dont certains appuient les événements culturels et artistiques.

Le financement des activités dans le domaine des arts du spectacle ne constitue maintenant qu'une petite partie du budget fédéral consacré au multiculturalisme (moins d'un million de dollars par année). Ce financement vise surtout à aider les artistes de minorités visibles et de minorités ethnoculturelles à s'intégrer aux institutions artistiques et culturelles du Canada (apprentissage des arts; projets de radiodiffusion et de production cinématographique; projets de rédaction et de publication).

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

POURQUOI LE GOUVERNEMENT SUBVENTIONNE-T-IL L'APPRENTISSAGE DE LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS?

- Les langues ancestrales parlées par les Canadiens et les Canadiennes sont une ressource culturelle et économique importante pour le Canada.
- Les cours sont payés par les parents, les collectivités et d'autres paliers de gouvernement.
- Le gouvernement fédéral encourage l'apprentissage des langues ancestrales d'autres façons.

Le riche patrimoine linguistique du Canada englobe beaucoup plus que le français et l'anglais. Plusieurs de nos langues autochtones sont uniques au monde. De plus, tous les groupes linguistiques importants du monde ont formé au Canada des communautés culturelles dynamiques. En fait, on parle au pays presque toutes les langues du monde.

Nous pouvons devenir... un modèle de société que le pluralisme linguistique et culturel n'empêche pas de fonctionner harmonieusement.

Un participant, Forum des citoyens

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Bien que le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté ne finance pas directement les cours de langues ancestrales, il aide tout de même les organismes communautaires et leurs bénévoles à enseigner ces langues. Entre autres, des programmes du multiculturalisme appuient les efforts déployés en vue de rehausser les normes professionnelles d'enseignement, d'élaborer du matériel pédagogique à contenu canadien et de faire avancer la recherche sur l'apprentissage linguistique.

En 1991, le Parlement adoptait une loi créant l'Institut des langues du patrimoine culturel canadien. Situé à Edmonton, l'Institut travaillera à la promotion de l'apprentissage des langues et coordonnera l'information et la recherche sur les activités concernant les langues ancestrales à travers le pays. L'Institut sera entièrement indépendant du gouvernement.

COMMENT FAIT-ON POUR S'ASSURER QUE LES IMMIGRANTS SE MÊLENT À LA POPULATION ET QU'ILS DEVIENNENT CANADIENS?

- La nouvelle stratégie fédérale d'intégration des immigrants coordonne les services de plusieurs ministères. Elle met l'accent sur la formation linguistique et sur l'initiation aux valeurs canadiennes. Elle aide aussi les Canadiens à comprendre les valeurs culturelles des nouveaux arrivants.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

- Emploi et Immigration Canada s'occupe de l'établissement initial, de l'orientation, de la formation linguistique et du counseling.

- Les programmes de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada visent à améliorer la compréhension interculturelle, à lever les obstacles à l'égalité des chances et à la pleine participation et à promouvoir la compréhension des droits et responsabilités des citoyens canadiens.

De nombreux arrivants au Canada doivent faire face à de gros changements dans leur quotidien : ils doivent entre autres apprendre une nouvelle langue ou un nouveau métier, s'initier à nos coutumes et à nos institutions. La plupart s'adaptent rapidement. Plusieurs apportent avec eux les compétences dont le Canada a besoin. D'autres ont besoin d'aide afin d'acquérir les aptitudes et les connaissances nécessaires pour devenir membres à part entière de notre société — et ils sont prêts à y mettre les efforts nécessaires. Les programmes et les activités du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté leur facilitent la tâche.

De nombreux pays envient la rapidité avec laquelle les immigrants au Canada deviennent des citoyens naturalisés. Mais avant de devenir citoyens canadiens, les nouveaux arrivants doivent faire leurs preuves : ils doivent démontrer qu'ils ont appris un peu de français ou d'anglais, qu'ils comprennent les droits et les responsabilités du citoyen canadien et qu'ils connaissent l'histoire et le système de gouvernement du Canada.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

L'un des objectifs du Ministère est de promouvoir la fierté nationale chez tous les Canadiens. La citoyenneté, c'est plus qu'un bout de papier. En plus des droits qu'elle accorde, la citoyenneté implique la responsabilité de faire sa part dans notre société démocratique. Plus les gens participent, plus leur intérêt à l'endroit de la société est grand et plus fort est leur sentiment d'appartenance.

LE MULTICULTURALISME NE VISE-T-IL QUE LES NOUVEAUX ARRIVANTS?

- La politique de multiculturalisme s'adresse à *tous* les Canadiens et les programmes *profitent* à tous les Canadiens.

- La promotion de l'égalité, l'élimination de la discrimination raciale et le fait d'assurer une place à chacun dans un Canada en évolution, c'est l'affaire de tous les Canadiens et non seulement des nouveaux arrivants.

- Le multiculturalisme est un échange. Il a pour but :
  - d'aider les gens à devenir des citoyens actifs;
  - d'encourager la société canadienne à permettre à tous une participation entière.

Le multiculturalisme est le pont qui relie les gens entre eux.

Il vise d'un côté l'intégration à long terme des nouveaux arrivants par des activités telles que :

- un symposium visant à aider les personnes âgées à s'adapter au monde d'aujourd'hui;
- des projets visant à familiariser les Canadiens de première génération au bénévolat, aux relations parents-enseignants, aux élections, etc.

De l'autre côté, le multiculturalisme nous aide tous à nous sentir à l'aise avec nos différences, en appuyant des projets tels que :

- une enquête auprès des écoles afin de voir ce qu'elles font pour préparer leurs diplômés à travailler dans un environnement où règne la diversité culturelle.
- une formation spéciale pour les agents de police destinée à les aider à comprendre les besoins d'une grande diversité de gens.

LE MULTICULTURALISME INCLUT-IL LES AUTOCHTONES DU CANADA?

- La politique de multiculturalisme s'adresse à tous les Canadiens, y compris les Autochtones.

- Plusieurs des questions abordées par le multiculturalisme — racisme, compréhension interculturelle et maintien de la culture — préoccupent également les Autochtones.

- La *Loi sur le multiculturalisme canadien* reconnaît explicitement le statut particulier des Autochtones.

Un respect accru pour l'égalité profite à tout le monde, y compris aux Autochtones.

Les programmes de multiculturalisme travaillent avec les Autochtones sur les questions qui les touchent. Toutefois, nombre de leurs préoccupations d'ordre politique, social et économique ne relèvent pas de ces programmes. D'autres ministères fédéraux ont mis sur pied des politiques et des programmes traitant de ces préoccupations. Ces programmes insistent sur la mise sur pied de programmes et de politiques progressistes et équitables dans divers domaines — l'éducation, l'emploi, l'expansion économique, le logement, la santé et les services sociaux, et la culture.

LE MULTICULTURALISME EST-IL COHÉRENT PAR RAPPORT AUX LANGUES OFFICIELLES?

- Les communautés francophone et anglophone du Québec et du Canada sont formées de gens de cultures variées.
- La politique et les programmes de multiculturalisme aident les collectivités francophone et anglophone à s'adapter à cette diversité.

- Les politiques sur le multiculturalisme et les langues officielles prônent un respect pour la diversité et visent une participation entière.

La *Loi sur les langues officielles du Canada* et la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, adoptées toutes deux en 1988, contribuent à établir une société plus tolérante et plus égalitaire.

La Politique canadienne du multiculturalisme vise à préserver et à promouvoir l'utilisation d'autres langues tout en renforçant le statut et l'utilisation des langues officielles. La Politique sur les langues officielles, qui confirme le statut officiel et égal du français et de l'anglais, reconnaît aussi l'importance d'autres langues parlées par les Canadiens.

QUE FAIT-ON POUR ENRAYER LE RACISME?

- L'élimination du racisme compte parmi les priorités de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.
- Le Ministère reconnaît que les autres paliers de gouvernement, ainsi que les institutions clés comme les médias, les services policiers, les éducateurs, les organismes de services sociaux, les employeurs et les syndicats, de même que les particuliers et les collectivités doivent prendre part à la lutte contre le racisme.
- Une grande portion du budget alloué au multiculturalisme vise la collaboration avec ces intervenants afin d'éliminer la discrimination raciale au Canada.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

En 1991, le Parlement a adopté une loi mettant sur pied, au coût de 24 millions de dollars, la Fondation canadienne des relations interraciales. Elle constituera une ressource pour les organisations communautaires, les entreprises, les syndicats et les institutions publiques de tout le pays. Son but sera de promouvoir l'acquisition, la mise en commun et la mise en pratique de connaissances et d'expertise, en vue d'éliminer la discrimination raciale. Cet organisme indépendant du gouvernement sera situé au cœur de Toronto.

Section 15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.
Charte canadienne des droits et libertés

Le gouvernement lutte contre le racisme en prenant les mesures suivantes :

- informer le public et le sensibiliser a la question;
- s'associer aux institutions afin de les aider à s'ouvrir davantage;
- travailler avec les organisations bénévoles et les coalitions;
- étudier le racisme et les moyens de le combattre;
- prendre des mesures pour combattre le racisme dans l'ensemble du gouvernement fédéral;
- travailler en association avec d'autres paliers de gouvernement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Citons en exemple la vaste campagne annuelle de sensibilisation du public, qui marque le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Les municipalités, les écoles, les groupes religieux, les hôpitaux et les associations professionnelles sont de la partie chaque année.

LES TRADITIONS ET LES SYMBOLES CANADIENS SONT-ILS MENACÉS PAR LE MULTICULTURALISME?

- Depuis la naissance du pays, les symboles canadiens ont évolué. Il n'y a que 25 ans que nous avons adopté un nouveau drapeau.
- Nombre des traditions dont les Canadiens sont si fiers aujourd'hui proviennent de notre patrimoine multiculturel.
- De nouveaux symboles continueront d'apparaître au fil de l'évolution et de la croissance de notre pays.

Le Canada s'est créé un ensemble unique de traditions et de symboles qui sont reconnus au pays et à l'étranger. La plupart, comme le Parlement, la démocratie, l'égalité des sexes et le respect de la loi, sont tirés de notre héritage diversifié et de notre évolution historique. Ils renforcent notre sentiment d'appartenance.

Parallèlement à l'évolution de la société canadienne, nos symboles et nos traditions changent. Les changements qui se répercutent sur notre identité en tant que nation

sont souvent entourés de controverse. Le drapeau canadien illustre bien ce fait. On a tenté à trois reprises d'adopter un drapeau qui remplacerait le «Red Ensign». Chaque tentative a donné lieu à un débat animé et émotif. Mais aujourd'hui, notre drapeau n'en est pas moins le symbole le plus populaire et unificateur de notre nation.

La «police montée» canadienne constitue un autre symbole tout aussi visible. L'image de la Gendarmerie royale du Canada a changé avec le temps, notamment par sa récente ouverture aux femmes et aux minorités. Ces changements reflètent la diversité qui existe au sein du pays et le droit qu'ont tous les Canadiens de se reconnaître dans les institutions de leur pays.

POURQUOI NE POUVONS-NOUS TOUS ÊTRE CANADIENS, TOUT SIMPLEMENT?

- Nous *sommes* tous Canadiens.
- Nous pouvons être fiers de notre nationalité tout en étant fiers de nos origines.
- Nous sommes tous fort attachés à différents aspects de notre identité — région, langue, religion, culture, famille.
- En tant que Canadiens, les valeurs que nous partageons — liberté, égalité, démocratie, respect mutuel et sens de la collectivité — sont plus importantes que nos différences.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANADIENS

Selon une enquête effectuée en 1991, 95 p. 100 des Canadiens conviennent qu'on peut être fier de sa citoyenneté canadienne tout en chérissant ses antécédents. Plus de 72 p. 100 des Canadiens sont d'avis que le multiculturalisme offre aux gens de tous les milieux un sentiment d'appartenance au Canada.

La Politique canadienne du multiculturalisme reflète les valeurs inscrites dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que d'autres lois canadiennes et engagements internationaux pris par le pays.

Article 2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes : a) liberté de conscience et de religion; b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; c) liberté de réunion pacifique; d) liberté d'association.

Article 27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine culturel des Canadiens.

Charte canadienne des droits et libertés

Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, entré en vigueur en 1976, affirme le droit des minorités «de profiter de leur culture propre, d'affirmer leur foi et de pratiquer leur religion ou d'utiliser leur langue». En 1978,

la Conférence générale de l'UNESCO a adopté unanimement la *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux*, selon laquelle «tous les individus et les groupes ont le droit d'être différents, de se considérer différents et d'être considérés comme tels».

La Politique canadienne du multiculturalisme est l'un des outils qui permet de veiller à ce qu'aucun Canadien ne soit exclu d'une pleine participation à la vie canadienne.

QUELS SONT LES PROGRAMMES QUE FINANCE LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ ET À QUI S'ADRESSENT-ILS?

Le gouvernement fédéral octroie des fonds aux particuliers, aux groupes et aux institutions dans le cadre de trois programmes:

1. **Relations interraciales et compréhension interculturelle :** pour promouvoir l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ainsi que la compréhension entre les Canadiens d'origines différentes.

   Voici quelques-uns des moyens que le programme utilise pour réduire la discrimination raciale et pour promouvoir l'égalité :
   - travailler en collaboration avec les institutions de tous les secteurs de la société, entre autres

les entreprises, les syndicats, les services policiers et judiciaires, les municipalités, les services de santé, les éducateurs et les commissions scolaires, afin de les aider à tenir compte de la réalité multiculturelle du Canada;
- appuyer les activités de sensibilisation du public, par exemple la campagne soulignant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21mars;
- aider les groupes d'intérêt et les coalitions (p. ex. : la CRJ - Society for Racial Justice, en Colombie-Britannique, la Urban Alliance on Race Relations, à Toronto, et le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), à Montréal) à mettre en œuvre des initiatives visant la progression vers l'égalité.

2. **Appui communautaire et participation :** pour promouvoir l'intégration et la pleine participation des minorités ethnoculturelles et visibles. De plus en plus, ce programme appuie des activités qui regroupent une variété d'organismes préoccupés par ces questions. Le programme travaille principalement avec :
   - des groupes ethnoculturels communautaires, des associations et des centres multiculturels (volet appui communautaire);

- des organismes de services, des coalitions de femmes immigrantes et de minorités visibles, et des associations bénévoles liées aux services sociaux et aux services de santé, par exemple l'Association parents-maîtres, l'Association des commissions scolaires du Canada et l'Association des grandes sœurs du Canada (volet participation civique et communautaire).

3. **Cultures et langues ancestrales :** pour affirmer le sentiment que partagent de nombreux Canadiens, à savoir que le pays tout entier gagne à cultiver son patrimoine multiculturel. Le programme vise à intégrer les artistes des minorités dans le courant canadien et à permettre à tous de bénéficier de nos origines diverses, et ce :
   - en garantissant aux artistes d'origines diverses un accès égal aux institutions et aux industries canadiennes de l'art et de la culture (p. ex. : Nino Ricci, Oliver Jones, Sky Lee, etc.);
   - en appuyant le développement et l'appréciation du travail créatif et artistique reflétant la réalité multiculturelle de la vie canadienne (p. ex. : l'histoire de Gracie, qui a remporté un Prix Gemini);
   - en appuyant la recherche universitaire et l'étude de tous les aspects de la culture (p. ex. : en créant des chaires universitaires et des projets multidisciplinaires) ainsi que l'apprentissage de langues ancestrales.

DES FAITS ET DES CHIFFRES SUR NOTRE DIVERSITÉ

Le Canada est une société multiculturelle.

- En 1986,
  - 8,4 millions de Canadiens indiquaient n'être que d'origine britannique, 6,1 millions disaient n'avoir que des origines françaises et 1,2 million affirmaient être à la fois d'origine britannique et française;

ORIGINES ETHNIQUES, CANADA, 1986

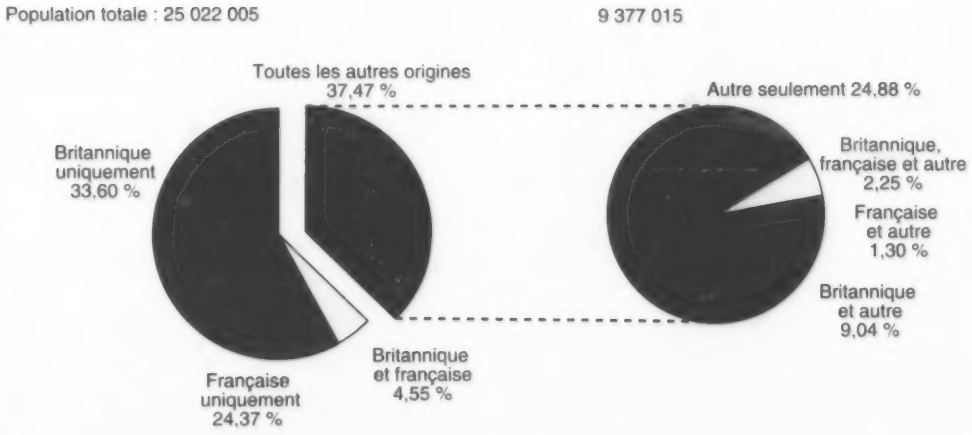
Population totale : 25 022 005
9 377 015
Toutes les autres origines 37,47 %
Britannique uniquement 33,60 %
Française uniquement 24,37 %
Britannique et française 4,55 %
Autre seulement 24,88 %
Britannique, française et autre 2,25 %
Française et autre 1,30 %
Britannique et autre 9,04 %

Préparé par Politiques et recherches
Secteur du multiculturalisme
Source : Recensement du Canada 1986

DES FAITS ET DES CHIFFRES SUR NOTRE DIVERSITÉ

- près de 9,4 millions de Canadiens ont indiqué avoir au moins une origine ethnique autre que britannique ou française;
- plus de six millions de Canadiens ont affirmé n'avoir **que** des ancêtres autres que britanniques et français;
- à l'exception du Royaume-Uni et de la France, l'Allemagne était le pays d'origine le plus souvent mentionné au Canada. Venaient ensuite, dans l'ordre, les origines italienne, ukrainienne, hollandaise et autochtone.

- Au cours du dernier recensement, 1,9 million d'habitants de Toronto (soit 56 p. 100 de la population) indiquaient avoir au moins une

ORIGINES ETHNIQUES LES PLUS SOUVENT DÉCLARÉES, AUTRES QUE FRANÇAISES OU BRITANNIQUES, CANADA, 1986

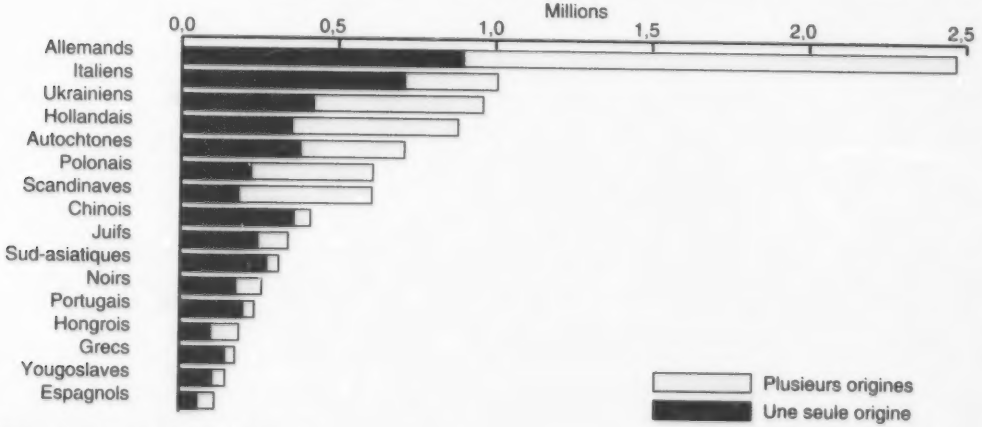

Préparé par Politiques et recherches
Secteur du multiculturalisme
Source : Recensement du Canada 1986

ascendance autre que britannique ou française. Ces chiffres sont de 55 p. 100 et de 25 p. 100 respectivement pour Vancouver et Montréal.

- Beaucoup de Canadiens ont déclaré être d'une origine ethnique autre que française ou britannique. Au moins 11 groupes ethniques différents (autres que britannique et français) comptent chacun plus de 250 000 personnes.
- Trois groupes minoritaires visibles sont représentés dans les 15 origines ethniques les plus souvent mentionnées.
- Plus de deux millions de Canadiens parlent des langues autres que le français et l'anglais au foyer.

Des mélanges ethniques différents selon les provinces et les territoires.

- En 1986,
  - l'Allemagne était le pays d'origine le plus souvent mentionné après la Grande-Bretagne et la France, et ce, dans toutes les régions sauf au Québec;
  - l'origine ethnique italienne était la plus souvent mentionnée au Québec, après la Grande-Bretagne et la France. Elle se situait au deuxième rang en Ontario.
- Dans toutes les provinces et tous les territoires à l'ouest de l'Ontario, la majorité de la population est d'origine autre que britannique ou française.

DES FAITS ET DES CHIFFRES SUR NOTRE DIVERSITÉ

- Le Québec et la région de l'Atlantique sont les deux seuls endroits où un groupe ethnique forme la majorité de la population.

Près de quatre millions de Canadiens sont nés à l'étranger.

- Depuis 1951, la population née à l'étranger constitue environ 15 p. 100 de la population.

- Les pays d'origine des immigrants au Canada ont changé considérablement au cours des quelque 30 dernières années.

- Durant les années 1960, plus de quatre immigrants sur cinq provenaient de l'Europe (y compris la Grande-Bretagne), des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

- Durant les années 1980, seulement un immigrant sur trois provenait de l'un de ces pays, tandis que deux sur trois provenaient de l'Afrique, de l'Asie, des Antilles et de l'Amérique latine, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud.

- Quatre-vingt-sept p. 100 des immigrants au Canada deviennent citoyens canadiens dans les dix années qui suivent leur arrivée au pays.

DES FAITS ET DES CHIFFRES SUR NOTRE DIVERSITÉ

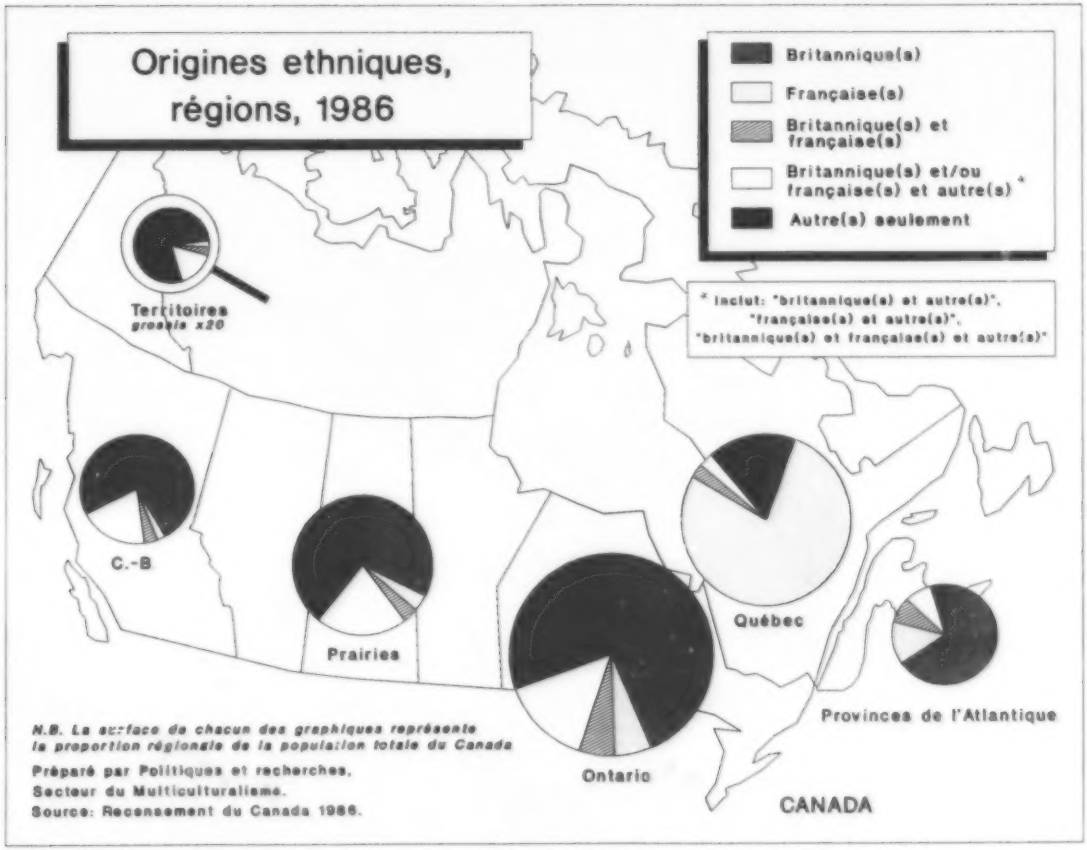

DES FAITS ET DES CHIFFRES SUR NOTRE DIVERSITÉ

De nombreux Canadiens appartiennent à des minorités visibles.

- En 1986, 6,3 p. 100 des Canadiens, soit 1,6 million de personnes, faisaient partie de groupes minoritaires visibles.
- Les Canadiens faisant partie de groupes minoritaires visibles constituent des proportions importantes de nos populations urbaines — plus de 17 p. 100 à Toronto et à Vancouver, environ 10 p. 100 à Calgary et à Edmonton et 7 p. 100 à Montréal.

PROPORTION DE GROUPES MINORITAIRES VISIBLES DES POPULATIONS URBAINES, 1986

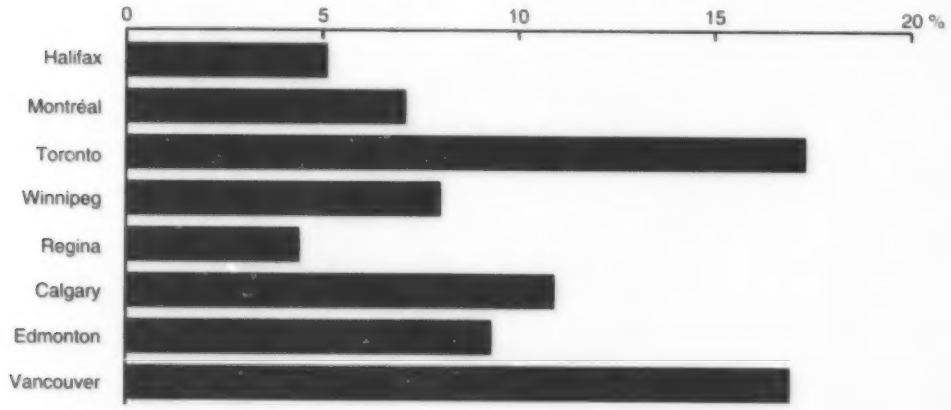

CONCLUSION

À l'aube de 1992, qui marquera le 125e anniversaire de naissance de notre nation, les Canadiens ont des sentiments mitigés.

Ils ont bâti un pays où ne règnent pas la violence et l'oppression qui affligent de nombreuses autres nations. Des gens des quatre coins du monde désirent s'établir au Canada. Tous les pays du monde respectent le Canada.

Mais notre pays connaît sa part de problèmes. On pensera, entre autres, aux tensions raciales dans certaines villes et aux obstacles qui empêchent encore certains Canadiens de s'intégrer pleinement à la société.

Ces problèmes ne sont pas insurmontables, et il faut les régler. Multiculturalisme et Citoyenneté Canada s'engage à aider les Canadiens à lever ces barrières afin que tous puissent participer à bâtir l'avenir du Canada en tant que partenaires égaux.

Si, dans dix ans, un étranger en visite au Canada me demandait ce qui fait la renommée de mon pays, j'aimerais pouvoir répondre : «Je pense que le Canada est célèbre pour ses relations pacifiques, à l'intérieur comme à l'extérieur».

Un étudiant manitobain du premier cycle du secondaire devant le Forum des citoyens

LA POLITIQUE CANADIENNE DU MULTICULTURALISME

ATTENDU QUE la Constitution du Canada dispose que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, que chacun a la liberté de conscience, de religion, de pensée, de croyance, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association, et qu'elle garantit également aux personnes des deux sexes ce droit et ces libertés;

QUE la Constitution du Canada reconnaît l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens;

QUE la Constitution du Canada reconnaît des droits aux peuples autochtones du Canada;

QUE la Constitution du Canada proclame, de même que la *Loi sur les langues officielles*, le statut du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada, et affirme que ni l'une ni l'autre ne portent atteinte aux droits et privilèges des autres langues;

QUE la Loi sur la citoyenneté dispose que tous les Canadiens, de naissance ou par choix, jouissent d'un statut égal, ont les mêmes droits, pouvoirs et avantages et sont assujettis aux mêmes devoirs, obligations et responsabilités;

LA POLITIQUE CANADIENNE DU MULTICULTURALISME

QUE la Loi canadienne sur les droits de la personne dispose que tous ont droit, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et que, pour assurer celle-ci, elle constitue la Commission canadienne des droits de la personne laquelle est chargée de remédier à toute distinction fondée sur des motifs illicites tels la race, l'origine nationale ou ethnique ou encore la couleur;

QUE le Canada est partie, d'une part, à la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, laquelle reconnaît que tous les hommes sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection de la loi contre toute discrimination et contre toute incitation à la discrimination et, d'autre part, au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, lequel dispose que les personnes appartenant à une minorité ethnique, religieuse ou linguistique ne peuvent être privées du droit d'avoir leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue;

QUE le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.

LA POLITIQUE CANADIENNE DU MULTICULTURALISME

(1) La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à :

(a) reconnaître le fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et reconnaît la liberté de tous ses membres de maintenir, de favoriser et de partager leur patrimoine culturel ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait;
(b) reconnaître le fait que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens et constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays, ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait;
(c) promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation;
(d) reconnaître l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine et leur contribution à l'histoire du pays, et favoriser leur développement;
(e) faire en sorte que la loi s'applique également et procure à tous la même protection, tout en faisant cas des particularités de chacun;
(f) encourager et aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada;
(g) promouvoir la compréhension entre individus et collectivités d'origines différentes et la créativité qui résulte des échanges entre eux;

(h) favoriser la reconnaissance et l'estime réciproque des diverses cultures du pays, et promouvoir l'expression et les manifestations progressives de ces cultures dans la société canadienne;
(i) parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, maintenir et valoriser celui des autres langues;
(j) promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles.

(2) En outre, cette politique impose aux institutions fédérales l'obligation de :

(a) faire en sorte que les Canadiens de toutes origines aient des chances égales d'emploi et d'avancement;
(b) promouvoir des politiques, programmes et actions de nature à favoriser la contribution des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution du pays;
(c) promouvoir des politiques, programmes et actions permettant au public de mieux comprendre et de respecter la diversité des membres de la société canadienne;
(d) recueillir des données statistiques permettant l'élaboration de politiques, de programmes et d'actions tenant dûment compte de la réalité multiculturelle du pays;
(e) mettre à contribution, lorsqu'il convient, les connaissances linguistiques et culturelles d'individus de toutes origines;
(f) généralement, conduire leurs activités en tenant dûment compte de la réalité multiculturelle du Canada.

Extrait de la Loi sur le multiculturalisme canadien, juillet 1988

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

BUREAU CENTRAL

Direction générale des communications
Multiculturalisme et Citoyenneté
Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Information	1-819-997-0055
Télécopieur	1-819-953-5382
ATME	1-819-997-8776

BUREAUX RÉGIONAUX

Terre-Neuve et Labrador
Casier postal 75, Place Atlantic
215, rue Water
Pièce 503
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9

Information	1-709-772-5566
Télécopieur	1-709-772-2275
ATME	1-709-772-4564

Nouveau-Brunswick/Î.-P.-É.
860, rue Main
Pièce 504
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1G2

Information	1-506-851-7066
Télécopieur	1-506-851-7079
ATME	1-506-851-6988

Ontario
25, avenue St. Clair est
Pièce 200
Toronto (Ontario)
M4T 1M2

Information	1-416-973-7541
Télécopieur	1-416-973-7540
ATME	1-416-973-6001

Saskatchewan
2101, rue Scarth
Pièce 200
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H9

Information	1-306-780-5540
Télécopieur	1-306-780-6630
ATME	1-306-780-7289

Colombie-Britannique/Yukon
800, rue Burrard
12e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2N5

Information	1-604-666-0176
Télécopieur	1-604-666-3508
ATME	1-604-666-2987

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Nouvelle-Écosse
5281, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M1

Information	1-902-426-6227
Télécopieur	1-902-426-5428
ATME	1-902-426-9522

Québec
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour ouest, 10e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Information	1-514-283-3150
Télécopieur	1-514-283-3449
ATME	1-514-283-9397

Manitoba
303, rue Main
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7

Information	1-204-983-3601
Télécopieur	1-204-983-5365
ATME	1-204-983-0050

Alberta/Territoires du Nord-Ouest
9700, avenue Jasper
Pièce 220
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3

Information	1-403-495-3350
Télécopieur	1-403-495-4873
ATME	1-403-495-4956